

1 - PRESENTATION

EBRIOO SAS immatriculée au RCS de Versailles 893 435 891, dont le siège est situé au 7, impasse des Peupliers 78550 Richebourg est un centre de formation proposant des formations en inter, intra-packagées et sur-mesure en mode présentiel ou distanciel (dénommées e-learning et blended-learning). Ebrioo développe des formations en management, développement personnel, transition digitale, ressources humaines-formation, qualité de vie au travail et bureautique. Ebrioo réalise également de l'accompagnement-coaching de salariés, managers et dirigeants. Enfin, Ebrioo réalise du conseil en management de la formation auprès des entreprises.

Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DREETS Ile de France, le numéro de déclaration d'activité est le 11788479478. Cet enregistrement ne vaudra pas agrément de l'Etat.

2 - OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

2.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles EBRIIOO s'engage à réaliser une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue et une prestation de service en conseil du management de la formation passées auprès de Ebrioo par tout professionnel (ci-après « client »).

2.2. Les présentes CGV s'appliquent à tout contrat conclu avec des particuliers personnes physiques ainsi qu'à toute convention conclue avec des entreprises.

2.3. Les présentes CGV s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du Client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

2.4 Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît préalablement à toute commande, avoir bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Ebrioo, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

2.5. Ebrioo peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

3 - CONSEIL OPERATIONNEL

Toute prestation de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Ebrioo. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, Ebrioo facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

4. FORMATIONS

Documents contractuels

Le contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix.

Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Accès au service et Inscription

Pour la formation sur-mesure et le coaching : La demande sera prise en compte à réception d'une confirmation écrite indiquant les éléments nécessaires à l'établissement d'une proposition de formation ou d'un coaching. La proposition sera adressée sous un délai maximum d'un mois. Une convention simplifiée de formation professionnelle ou un contrat de prestation de coaching est établi ; ils seront retournés à Ebrioo signée et portant le cachet de l'entreprise.

Pour la formation Inter et Intra-entreprise : L'inscription s'opère par téléphone au 07 82 40 00 59, par courrier électronique à l'adresse formation@ebrioo.fr ou sur notre site www.ebrioo.fr suivi d'un échange téléphonique de positionnement.

L'inscription à une formation sur le site web vaut validation pleine et entière de la prestation choisie et implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Pour tout autre moyen d'inscription, celle-ci sera prise en compte à réception d'une confirmation écrite indiquant les éléments de la prestation, nous permettant d'établir une convention simplifiée de formation professionnelle. Celle-ci devra nous être retournée signée et portant cachet commercial.

Une fois inscrit, le participant reçoit une convocation sur son adresse e-mail à participer à la formation. Pour les formations intégrant du e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation.

Horaires

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Reports- Annulation – Remplacement

Si le nombre de participant est jugé insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique, EBRIIOO se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage et informe alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Jusqu'à une date précédant de 15 jours ouvrés la date fixée pour le début du stage, le client conserve la faculté de demander à l'organisme de formation de reporter ou d'annuler :

- L'inscription du ou des stagiaires pour les stages inter-entreprises,
- La réalisation d'un ou de plusieurs stages intra-entreprises.

Passé ce délai, l'organisme de formation facture au client, y compris lors du financement prévu initialement par un OPCO, une indemnité égale à 50% du montant de la formation.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Ebrioo. Les sommes payées au titre du dédommagement suite à annulation de la commande par l'entreprise, ou à absence ou abandon en cours de formation, ne sont pas éligibles à la prise en charge de l'OPCO

Tarifs – Paiement

Le prix figure sur le bon de commande signé par le client.

Il est exprimé en euros hors taxes, il est à majorer du taux de TVA en vigueur.

Pour les formations inter-entreprise : Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de EBRIIOO SAS.

Pour les formations Intra-entreprise et sur mesure : sauf disposition contraire dans la proposition un acompte minimum de 30% devra être versé par le Client à la conclusion du contrat. Les factures sont payables 30 jours date de facture, sans escompte. Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque BNP, libellé au nom de EBRIIOO, sur le compte IBAN : FR76 3000 4017 6900 0101 0059 060 - BIC : BNPAFRPPXXX, soit par chèque à l'ordre de EBRIIOO.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Dans le cas de formation sur-mesure, les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

En cas de défaut de paiement des intérêts au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points. Les pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros sera également dû à EBRIIOO. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le client souhaite la prise en charge par l'OPCO, il lui appartient de :

- Faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- Communiquer le dossier de prise en charge par l'OPCO avant le début de la formation. Si EBRIIOO n'a pas l'accord de prise en charge au moment de la facturation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise s'engage à régler tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement.
- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par EBRIIOO au Client.

Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Ebrioo sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Ebrioo pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Propriété intellectuelle et confidentialité

En vue d'assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, de représenter, de reproduire intégralement ou partiellement, traduire, transformer et, plus généralement, de toute exploitation ou diffusion à des membres de son personnel non participant à la formation ou à des tiers, des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...) utilisés dans le cadre des formations, sauf autorisation expresse de l'organisme de formation.

Toute violation de cette interdiction pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et les documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat tant pendant la durée du contrat que cinq ans après la fin de la formation.

Protection des données personnelles

Les données personnelles sont utilisées dans le cadre des formations et prestations de service par Ebrioo en charge du traitement. Les données sont également utilisées afin de pouvoir répondre à la demande du stagiaire et de le tenir informé des offres de service de EBRIIOO ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 7 août 2018, la personne concernée dispose d'un droit d'accès aux données le concernant les faire rectifier ou effacer et dispose d'un droit à la portabilité de ses données personnelles.

Si la personne a consenti à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, elle dispose d'un droit d'opposition ou de retrait qu'il peut exercer à l'adresse : formation@ebrioo.com. En dernier recours, il peut déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Communication

Le Client autorise Ebrioo à faire usage de son nom, de sa marque, de son logo, à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit. Le Client consent à ce que ces références soient diffusées à titre gracieux par Ebrioo dans le but d'une communication interne comme externe.

Loi applicable et juridiction

Les contrats et tous les rapports entre Ebrioo et son Client relèvent de la Loi française. En cas de litige sur l'existence, l'interprétation ou l'exécution de l'une de ses stipulations, les parties tenteront d'y mettre un terme amiablement. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal de commerce de Versailles.

EBRIOO – Tél : 07 82 40 00 59

formation@ebrioo.com

SIRET : 893 435 891 00013

N° de TVA : FR 96 893 435 891

Ebrioo est enregistrée auprès de la DREETS Ile de France, le **numéro de déclaration d'activité** est le 11788479478. Cet enregistrement ne vaudra pas agrément de l'Etat.

Toute inscription à un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.